



Rapport au Conseil communal de Pully

Préavis N° 15 - 2013

Av. de l'Avenir et ch. de Miremont Aménagements routiers - renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 10 septembre à 18h15 à la Damataire en présence de Monsieur Marc Zolliker, municipal, accompagné de M. Lassueur, chef de service, de M. Meylan, responsable du bureau technique, et de M. Trujillo, chef de projet.

Dans notre Commission, Mme Dany Harbaugh et M. Pierre Loth ont été remplacés respectivement par Mme Léna Lio et M. Eugène Roy. M. Cyrille Piguet s'est fait excuser.

Monsieur Zolliker rappelle quelques points essentiels en ce qui concerne ce préavis : tout d'abord le mauvais état des adductions d'eau tant à l'avenue de l'Avenir qu'au chemin de Miremont. Les travaux sur le premier tronçon de l'avenue de l'Avenir ont été réalisés en 2007, il s'agit maintenant de terminer ceux-ci. Le réaménagement de la chaussée en vue de modérer la vitesse des véhicules permettra également aux cyclistes de pouvoir remonter cette avenue.

Lors de la présentation publique du projet de travaux à l'avenue de l'Avenir de février 2012, il avait été question d'introduire, ou plutôt de réintroduire, le double sens de circulation. La Municipalité a fini par y renoncer vu le peu d'enthousiasme relevé au cours de cette séance.

Une deuxième séance publique a été organisée par la Municipalité en novembre 2012 au cours de laquelle les riverains ont pu prendre connaissance des travaux planifiés. Il n'y a pas eu de remarque particulière. Quelques modifications mineures ont du être prises en compte à la suite de l'examen du dossier par les services cantonaux concernés.

De nombreuses questions ont été posées lors de notre séance de Commission; dans les grandes lignes nous en relèverons quelques-unes, tout en soulignant que nous avons à chaque fois obtenu des réponses documentées et claires.

Le constat du non respect de la vitesse indiquée de 30 km/heure est du en grande partie aux aménagements actuels insuffisants ; les voitures parquées de part et d'autre de la chaussée ralentissent le trafic, or ces places ne sont pas toujours utilisées et laissent alors une route droite dépourvue d'obstacle d'où l'idée de la Municipalité d'y installer des plots au début et à la fin des places réservées au stationnement. Il est à noter que ces obstacles de béton seront d'un aspect plus sympathique que ceux que l'on a trop souvent tendance à voir puisqu'ils seront agrémentés des armoiries de Pully.

En ce qui concerne les aménagements pour les cyclistes, il serait agréable que des panneaux incitant à la cohabitation avec les piétons soient installés.

Les canalisations, datant des années septante et jusqu'en 1988, posent problème ; à terme, si ce n'est déjà fait sur certains tronçons, elles devront toutes être changées ces prochaines années. Il semble en effet que ces tuyaux se corrodent plus rapidement que prévu tant en raison de la qualité des matériaux que du système de pose de l'époque. Reste à espérer que les tuyaux en polyéthylène mis en place actuellement sauront résister plus longtemps !

Les propriétaires riverains seront raccordés jusqu'à la limite de leur parcelle ; une information va leur être transmise afin que chacun d'entre eux puisse prendre les mesures nécessaires de mise en conformité de l'évacuation des eaux usées (en séparatif). La ville de Pully prend à sa charge l'inspection et la vérification de la tuyauterie, puis une mise en ordre doit être faite par les propriétaires dans un délai de deux ans.

Deux aménagements simples et bienvenus seront réalisés afin de permettre aux passants de s'asseoir tout en profitant des lieux au chemin de Miremont.

Du côté financier les divers et imprévus ont été comptés à env. 7% étant donné que les soumissions sont rentrées.

Le surcoût de 482'000 entre le plan des investissements présenté au Conseil en décembre 2012 et le présent préavis s'explique par le fait que la réfection du chemin de Miremont n'y était pas inclus (plue-value de 363'000) et qu'il y a un surcoût de 119'000 du principalement aux aménagements routiers de l'avenue de l'Avenir.

Il est à noter que la subvention de l'ECA de 14'000 n'est pas prise en compte dans les 1'140'000 du préavis ; lorsqu'elle sera effectivement versée, ce montant créditera la caisse communale.

Après un tour de table, la Commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis n° 15 - 2013 telles que présentées par la Municipalité.

Le président de la Commission

